



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **07 AVRIL 2025**
Délibération n° **DEL-2025-0087**

Objet : Zone d'activités économiques intercommunale de Moulin Vieux à Pontcharra – Création d'immobilier d'entreprise : Augmentation du coût de l'enveloppe financière de travaux

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 58
Pouvoirs : 13
Absents : 0
Excusés : 16
Pour : 71
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

10 AVR. 2025

et publié le

10 AVR. 2025

Secrétaire de séance :
Damien VYNCK

Le lundi 7 avril 2025 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 01 avril 2025.

Présents : Cédric ARMANET, Patricia BAGGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Coralie BOURDELAIN, Jean-François CLAPPAZ, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, André GONNET, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Delphine PERREAU, Serge POMMELET, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Annie TANI, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Philippe BAUDAIN à Annick GUICHARD, Karim CHAMON à Alain GUILLUY, Alexandra COHARD à Martin GERBAUX, Brigitte DULONG à Henri BAILE, Annie FRAGOLA à Annie TANI, Nelly GADEL à Youcef TABET, Martine KOHLY à Mylène JACQUIN, Philippe LECAT à Cécile ROBIN, Valérie PETEX à Olivier SALVETTI, Sandrine PISSARD-GIBOLLET à André GONNET, Claire QUINETTE-MOURAT à Michel BASSET, Guillaume RACCURT à Françoise VIDEAU, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu la délibération communautaire n° DEL-2019-0130 du 29 avril 2019 relative à la promotion de la filière bois et à l'incitation à une construction publique exemplaire,
Vu la délibération communautaire n° DEL-2023-0001 du 30 janvier 2023 relative à la stratégie et aux orientations du Plan Climat Air Energie Territorial, précisant notamment l'ambition de doubler (+90 %) la production énergétique renouvelable par rapport à 2021 afin d'atteindre une couverture de 30 % des besoins,
Vu la délibération communautaire n° DEL-2020-0103 du 21 février 2021 relative à l'approbation du schéma directeur des Zones d'Activités du Grésivaudan,
Vu la délibération communautaire n° DEL-2024-0214 du 24 juin 2024 relative à la création d'immobilier d'entreprise sur la Zone d'Activités Économiques de Moulin Vieux à Pontcharra,
Vu les crédits budgétaires prévus,

Lors du Conseil communautaire du 24 juin 2024, la communauté de communes Le Grésivaudan a voté à l'unanimité en faveur de la création d'un immobilier d'entreprise au sein de la Zone d'Activités Économiques de Moulin Vieux à Pontcharra.

Comme convenu, le premier bâtiment, permettra l'accueil du GAEC Plantzydon à la recherche, de manière urgente, d'un bâtiment pour accueillir ses activités de stockage, lavage, séchage et conditionnement. Afin de permettre le développement et la pérennité de l'activité du GAEC, la communauté de communes proposera la mise en place d'un bail à ce groupement.

Le montant estimatif de la construction de ce premier bâtiment s'élevait en juin 2024 à 450 000 € HT.

Afin d'intégrer les objectifs politiques de la communauté de communes en matière de production d'énergie renouvelable et d'utilisation du bois local dans la construction publique en soutien à la filière bois, il est proposé :

- Une couverture totale de la toiture de panneaux photovoltaïques, soit 400 m²,
- Un bardage bois (à la place d'une tôle acier) et une isolation de la toiture à base de bois, avec objectif d'utiliser du bois scolyté local (la structure du bâtiment sera également en bois sans coût supplémentaire).

De plus, l'étude géotechnique a constaté un sol peu porteur, obligeant à renforcer la structure.

Sur la base de ces éléments, le maître d'œuvre estime la construction du bâtiment à 606 709 € HT (étape Avant-Projet Définitif), soit in-fine, une hausse de 156 709 € hors taxes au regard du montant initialement délibéré.

Le budget de construction impactera les exercices budgétaires 2025 et 2026. Le montant inscrit au BP 2025 correspond aux dépenses 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- D'augmenter de 156 709 € HT le budget de création de la première moitié de son projet d'immobilier d'entreprise au sein de la ZAE de Moulin Vieux à Pontcharra, pour atteindre une enveloppe totale de 606 709 € HT,
- De l'autoriser à signer les documents afférents à cette affaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

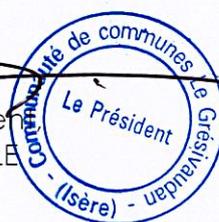
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **07 AVR. 2025**

Le Président
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **24 JUIN 2024**
Délibération n° **DEL-2024-0214**

Objet : Zone d'activités économiques intercommunale de Moulin Vieux à Pontcharra – Création d'immobilier d'entreprise

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 52
Pouvoirs : 15
Absents : 0
Excusés : 22
Pour : 66
Contre : 0

Abstention : 1
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

01 JUIL, 2024

et publié le

01 JUIL, 2024

Secrétaire de séance :
Roger COHARD

Le lundi 24 juin 2024 à 19 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 18 juin 2024.

Présents : Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Jean-François CLAPPAZ, Roger COHARD, Cécile CONRY, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Roger GIRAUD, André GONNET, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Jean-Luc ROUX, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU

Pouvoirs : Patrick AYACHE à Annie FRAGOLA, François BERNIGAUD à Cécile CONRY, Coralie BOURDELAIN à Anne-Françoise BESSON, Karim CHAMON à Régine MILLET, Agnès DUPON à Olivier ROZIAU, Michèle FLAMAND à Dominique BONNET, Pierre FORTE à Françoise MIDALI, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Mylène JACQUIN à Martine KOHLY, Philippe LORIMIER à Henri BAILE, Claire QUINETTE-MOURAT à Martin GERBAUX, Guillaume RACCURT à Claudine GELLENS, Franck SOMME à Martine VENTURINI, Youcef TABET à Nelly GADEL, Damien VYNCK à Cécile ROBIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu la délibération communautaire n° DEL-2020-0103 du 21 février 2020 relative à l'approbation du schéma directeur des zones d'activités du Grésivaudan,

Constatant la pénurie de foncier dans les zones d'activités économiques (ZAE) et la demande en petit immobilier des artisans et des petites entreprises, le schéma de développement des ZAE prévoit la création d'immobilier d'entreprise par la communauté de communes.

Dans ce cadre, Le Grésivaudan souhaite créer un bâtiment à destination des activités économiques sur la ZAE de Moulin Vieux à Pontcharra qui sera proposé à la location. Les lots 18 et 19, sur une emprise foncière totale de 1 877 m², sont identifiés pour accueillir cette opération.

L'opération proposera un programme composé de deux bâtiments indépendants :

- Un premier bâtiment d'environ 350 m² de surface de plancher. Il se partagera entre une zone d'atelier et une zone de stockage ;
- Un second bâtiment d'environ 500 m² de surface de plancher, sur deux niveaux : avec un RDC logeant deux cellules de stockage et un R+1 offrant un plateau de bureaux.

Le GAEC Plantzydon, dont le siège est situé rue du Maniglier à Pontcharra (limitrophe de la ZAE de Moulin Vieux), recherche, de manière urgente, un bâtiment pour accueillir son activité de stockage, lavage, séchage, conditionnement.

Afin d'accompagner le développement de cette entreprise et assurer sa pérennité, il est proposé de construire rapidement le premier bâtiment pour l'accueillir dans cette partie avec un contrat de location. Le projet permettra au GAEC, d'atteindre des objectifs stratégiques (une meilleure manutention et une plus grande capacité de stockage) et économiques (hausse de la capacité de production tout en minimisant les coûts d'exploitation).

La configuration de ce bâtiment (stockage, atelier, bureaux) permettra de répondre à de nombreuses demandes de petites entreprises et d'artisans, facilitant ainsi sa commercialisation à l'avenir.

Ces activités sont compatibles avec le règlement de la ZAE.

Le montant estimatif de la construction de ce bâtiment s'élève à 450 000 €.

Au titre de l'année 2024, les crédits sont inscrits au Budget principal - Chapitre 23 - Article 2313 - Analytique BATINDUS - Service gestionnaire ECO

Ensuite, au titre de l'année 2025, les crédits sont prévus au Plan Pluriannuel d'Investissement sur les mêmes imputations budgétaires

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de créer un immobilier d'entreprise, au sein de la ZAE de Moulin Vieux à Pontcharra, d'un montant de 450 000 €, composé d'un programme d'une surface de plancher d'environ 850 m², phasé en deux temps, afin de répondre notamment aux besoins du GAEC Plantzydon.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des suffrages exprimés cette délibération (par 66 voix pour ; 1 abstention : Serge POMMELET).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **24 JUIN 2024**

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

HYPOTHESE 1 / LOTS 18/19 / 2 PROGRAMMES ACCOLES

1084 m² d'emprise constructible dans le secteur mixte la ZA
Les voies, girations et accès sont contraints

lots 18 et 19 = 2 programmes cote à cote car
hangar trop haut pour superposer les bureaux
plantzidon + 500m² de bureau

PLANTZIDON

4 places de stationnement règlementaires :

- 225m² d'atelier agricole => 3 places
- 110m² de stockage => 1 place

à mettre avec celles des bureaux

Second programme

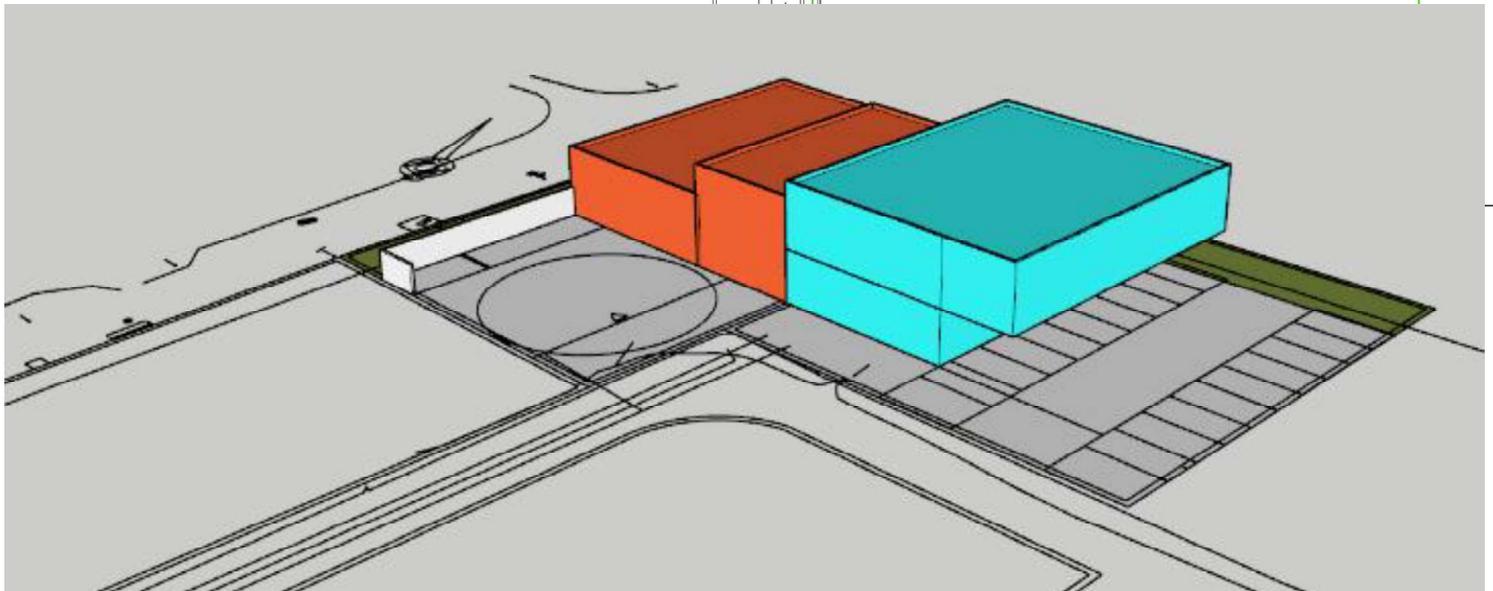
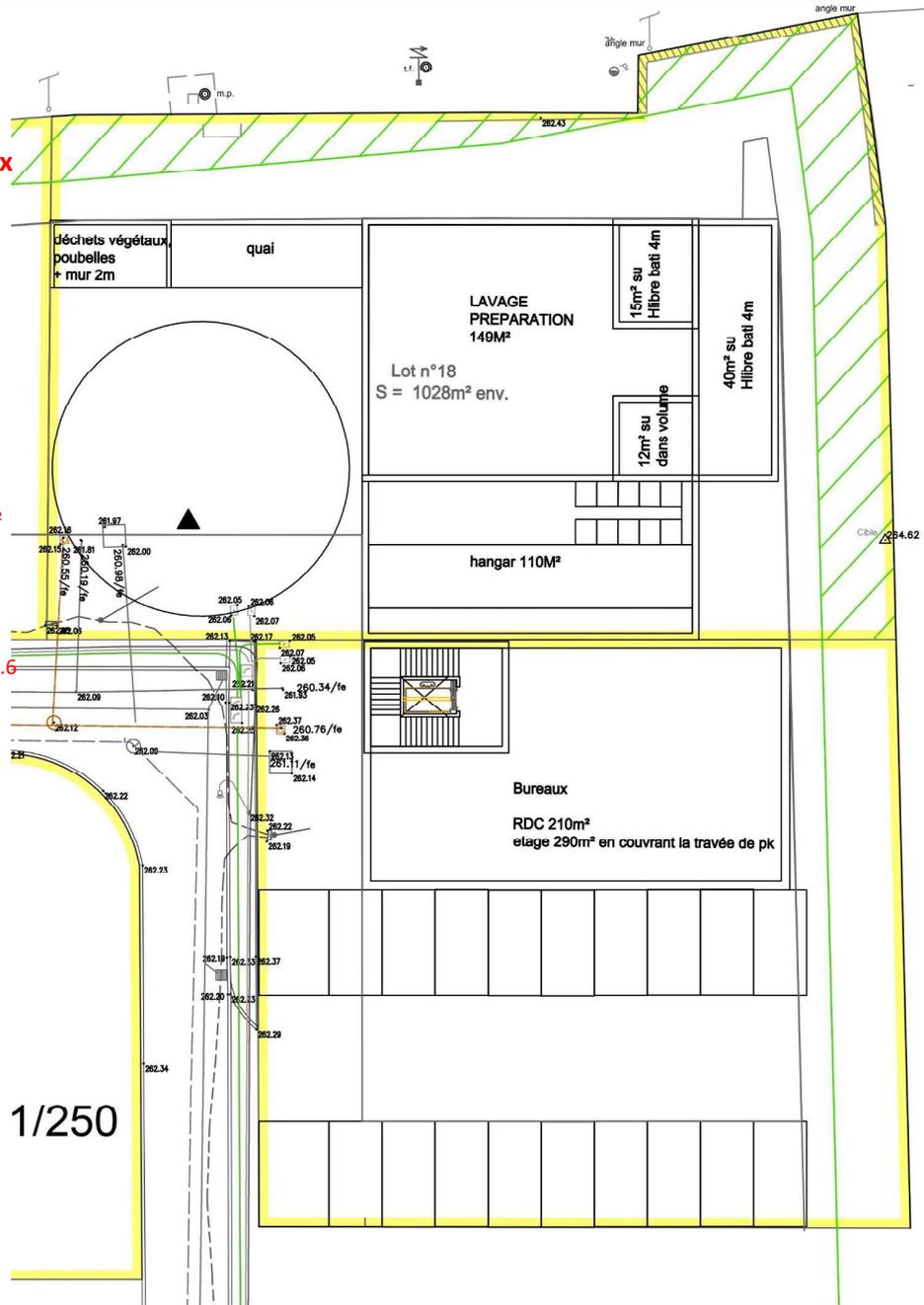
au rdc

- RDC entrée escalier ascenseur et réunion ? 210m²
=> 8.5places

à l'étage sans contrainte de hauteur parce que même
programme en dessous

- 290m² bureau en couvrant une travée de pk => 11.6
places

Total 2 programmes 24 places on sait en mettre 18 voire 19
sur le terrain



Accusé de réception en préfecture
 038-200018166-20240624-038-200018166-20240624-DEL-2025-0087-DE
 Date de télétransmission : 07/07/2024
 Date de réception préfecture : 10/04/2025



Département de L'ISERE

Commune de PONTCHARRA

Section : AT
Papeterie de Moulin Vieux

janvier 2024

11312-p8504

ZAE Moulin Vieux

PA n° 038 314 20 10001

PLAN DE VENTE DU LOT n°19

Valant descriptif de bornage au sens de l'article L 115-4 du Code de l'Urbanisme

ECHELLE : 1/200

Rattachement : RGF 93 - CC45 , NGF IGN 69



GRENOBLE (Siège)
36 rue de Pacalairé
38170 Seyssinet-Pariset
Tél. : 04 76 46 70 93
grenoble@cemapgeo.com

GRESIVAUDAN (Agence)
440 rue du Stade
38530 Pontcharra
Tél. : 04 76 97 62 20
pontcharra@cemapgeo.com

PAYS DE SAVOIE (Permanence)
116 rue Paul Emile Victor
73800 Sainte-Hélène-du-Lac
Tél. : 04 79 70 03 48
savoiest@cemapgeo.com

- Légende :**
-  Application cadastrale (Valeur indicative non garantie)
 -  Limite réelle nouvelle à enregistrer par un acte translatif de propriété
 -  Espace vert à arborer dans les lots privés
 -  Entrée de lot
 -  Limite emprise végétation

Eléments issus du plan de récolement
 réf. 450057 01 REC ind f établi le 23/07/2022 par MOULIN BTP
 et le plan de récolement établi le 15/05/2022 par l'entreprise COLAS :

-  Réseau d'adduction d'eau potable
-  Réseau d'eaux pluviales
-  Réseau d'eaux usées
-  Réseau électrique souterrain
-  Réseau d'éclairage enterré
-  Réseau de télécommunication souterrain
-  Réseau de fibre optique souterrain
-  Altimétrie relevée par CEMAP
-  Altimétrie relevée par l'entreprise COLAS

Servitude représentée au plan à constituer :

8 - Servitude de coffret et de réseaux électrique (encadré rouge)

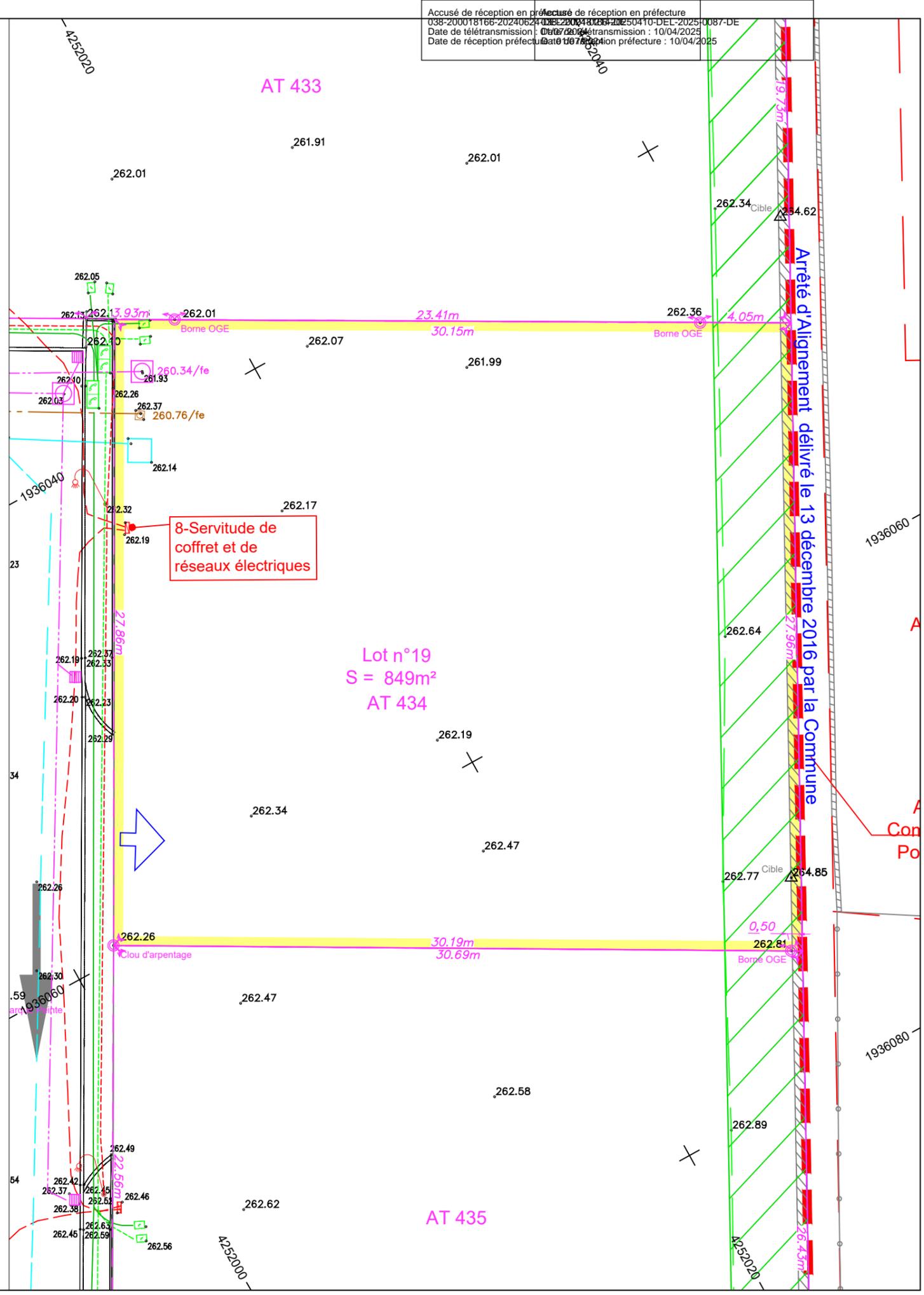
Fonds dominants : tous les lots de 1 à 22 et AT 442

Fonds servants : lots 1, 2, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 17, 18, 19 et 20

Document original authentifié par le cachet et la signature du Géomètre-Expert

NOTA :

- L'ensemble des servitudes, grevant les espaces communs, sont précisées sur le plan de division et de servitudes réf. 11312-p8504e



Estimatif détaillé_AVANT PROJET DEFINITIF_Construction d'un hangar logistique Communauté de communes du Grésivaudan_ZA Moulin vieux 38530 Pontcharra Willy DUTILLEUL architecte_SAS Studio du commun							
Ref.	Poste	Quantité	Unité	Prix unitaire	€HT	% TVA	€ TTC
VRD							
1.01	Études EXE, DOE	1	Unité	1200	1200	20	1440
1.02	Préparation terrain : débroussaillage, nivelage	1028	Unité	2	2056	20	2467
1.03	Fouilles en pleine masse pour nivellement -60cm sur emprise bâtiment	375	m ³	25	9375	20	11250
1.04	Fouilles en pleine masse pour rampe de chargement	33	m ³	28	924	20	1109
1.05	Tranchée réseau	51	ml	33	1683	20	2020
1.06	Rehausse regard AEP	1	Unité	200	200	20	240
1.07	Réseau AEP + grillage	12,3	ml	11	135,3	20	162
1.08	Regard étanche nourrices AEP	1	Unité	950	950	20	1140
1.09	Rehausse regard EP	1	Unité	120	120	20	144
1.10	Réseau EP + grillage	33	ml	44	1452	20	1742
1.11	Regard EP	3	Unité	240	720	20	864
1.12	Rehausse regard EU	1	Unité	100	100	20	120
1.13	Réseau EU + grillage	30,5	ml	16	488	20	586
1.14	Regard EU	1	Unité	310	310	20	372
1.15	Fourreau ELEC + grillage	18,1	ml	11	199,1	20	239
1.16	Rehausse regard télécom	2	Unité	150	300	20	360
1.17	Fourreaux TELECOM + grillage	8,8	ml	10	88	20	106
1.18	Chambre de tirage TELECOM	1	Unité	350	350	20	420
1.19	Revêtement tout-venant compacté 0/25 ep.20cm	246,6	m ²	20	4932	20	5918
1.20	Revêtement terre végétale ep.20cm	246,4	m ²	50	12320	20	14784
1.21	Revêtement dallage béton armé lissé ep.13cm	58,5	m ²	94	5499	20	6599
				Total	42201	Total	50642
Maçonnerie							
	Base vie	1	Unité	6000	6000	20	7200
	Clôture	1	Unité	1000	1000	20	1200
	Levage et sécurité	1	Unité	2500	2500	20	3000
	Fluides	1	Unité	1500	1500	20	1800
	Réception plateforme TG lot VRD	1	Unité	500	500	20	600
	Études EXE, Pac, DOE	1	Unité	3500	3500	20	4200
	Implantation par géomètre	1	Unité	2000	2000	20	2400
	Fouilles en rigoles pour réseaux sous dallages	1	Unité	2500	2500	20	3000
	Fouilles en rigoles pour longrines	121	m ³	10	1210	20	1452
	Fouilles ponctuelles pour semelles isolées	9,2	m ³	50	460	20	552
	Forme d'assise compactée 60cm	375	m ³	30	11250	20	13500
	Remblaiement pour raccordement à la plateforme après réalisation des fondations et libages	10	m ³	45	450	20	540
	Gros béton de rattrapage	9,8	m ³	110	1078	20	1294
	Semelles isolées 60*60*30ht : béton XC2/XF1	2,3	m ³	120	276	20	331
	Semelles isolées 60*60*30ht : Acier HA	152	kg	2,2	334,4	20	401
	Libages : béton XC4/XF1	19,4	m ³	120	2328	20	2794
	Libages : acier HA	1781	kg	3	5343	20	6412
	Libages : coffrage ordinaire	38,7	m ²	35	1354,5	20	1625
	Dallage : béton XC2/XF1	52	m ³	180	9360	20	11232
	Dallage : acier TS	1600	kg	1,8	2880	20	3456
	Plus value tirants butons	120	ml	50	6000	24	7440
	Caniveau EP fonte	19,8	ml	50	990	24	1228
	Mur béton armé : béton XC4/XF1	35	m ³	220	7700	20	9240
	Mur béton armé : acier HA	350	kg	2,3	805	20	966

Mur béton armé : acier TS	2275	kg	1,8	4095	20	4914
Mur béton armé : coffrage ordinaire	141	m ²	35	4935	20	5922
Mur béton armé : coffrage soigné	141	m ²	55	7755	20	9306
Mur béton armé : protection des faces extérieures visibles : PIERI Hydroxi 2000	141	m ²	15	2115	20	2538
Isolant surfacique localisé sous chambre froide sous dallage	88	m ²	65	5720	20	6864
Isolant périphériques de type TMS EFIRIVE 35mm	61,2	ml	65	3978	20	4774
Dallage fosse	20	m ²	200	4000	20	4800
Dallage rampe	20	m ²	150	3000	20	3600
Mur en maçonnerie + enduit	12,1	m ²	90	1089	20	1307
Longrine BA rehausse 20cm	53,6	ml	68	3644,8	20	4374
Sous-bassement béton cellulaire h.20cm (zone de pilotage)	14,5	ml	100	1450	20	1740
			Total	113101	Total	136000
Charpente/couverture						
Études EXE, DOE	1	Unité	2000	2000	20	2400
Échafaudage et moyen de levage	1	Unité	10000	10000	20	12000
2 portiques poteaux + poutre treillis bois	9,07	m ³	1800	16326	20	19591
3 Portiques partiels (poteaux + consoles)	3,31	m ³	1800	5958	20	7150
Pannes bois massif	5,04	m ³	1800	9072	20	10886
Entretoises	0,64	m ³	1800	1152	20	1382
Pannes bois lamellé-collé	6,91	m ³	1800	12438	20	14926
Contreventement toiture	2,49	m ³	1800	4482	20	5378
Option 1 Couverture tôle panneau sandwich 140mm	408	m ²	85	34680	20	41616
Option 2 Couverture tôle + latte + contre-latte + PP HPV + isolation LDB 24cm + PV + liteau	408	m ²	133	54264	20	65117
Couverture tôle translucide auvent	52	m ²	60	3120	20	3744
Tôle de rive et bandeau	86	ml	58	4988	20	5986
MOB ext. : bardage + lattes + pare-pluie + ossature 45*120 + isolation LDB 12cm + OSB scotché	319,8	m ²	216	69076,8	20	82892
Bande anti-capillarité + lisse de réglage	52	ml	38	1976	20	2371
Larmier zinc + grille anti-rongeur pied de bardage	52	ml	55	2860	20	3432
Ouvertures : tableaux + appuis + linteaux bois	51,4	ml	30	1542	20	1850
Ouvertures : appuis/linteau habillage zinc	37,2	ml	40	1488	20	1786
Gouttière EP	20	ml	82	1640	20	1968
Descente EP	11,6	ml	105	1218	20	1462
MOB base vie : voliges + lattes + pare-pluie + ossature 45*120 + isolation LDB 12cm + OSB scotché	42,9	m ²	164	7035,6	20	8443
Base vie : Bande anti-capillarité + lisse de réglage	14,5	ml	38	551	20	661
Plancher pilotage porteur : OSB + lattes + PP HPV + solives 28/10 + isolation LDB 28cm + PV	47,5	m ²	170	8075	20	9690
Isolation mur BA sud-est : ossature + LDB ep.20cm + OSB non scotché	141	m ²	138	19458	20	23350
			Total opt.1	219136	Total opt.1	262964
			Total opt.2	238720	Total opt.2	286464
Isolation / plaques de plâtre / revêtements						
Murs : doublage + isolation 4,5cm LDB	64,9	m ²	75	4867,5	20	5841
Plafonds : doublage + isolation 4,5cm LDB	39,3	m ²	80	3144	20	3773
Cloison+ isolation	17,8	m ²	95	1691	20	2029

Habillage bâti support WC	1	Unité	350	350	20	420
Trappes de visite	2	Unité	150	300	20	360
Bloc porte 100*210	3	Unité	350	1050	20	1260
Impression + peinture revêtement plaque de plâtre	139,8	m²	28	3914,4	20	4697
			Total	15317	Total	18380
Menuiserie ext.						
Fenêtre fixe pilotage L220*H100	2,2	m²	600	1320	20	1584
Volet roulant pilotage L220	1	Unité	1700	1700	20	2040
Fenêtres cuisine, sanitaires, vestiaires L60*H100	3	Unité	900	2700	20	3240
Volet roulant cuisine, sanitaires, vestiaires L60	3	Unité	1000	3000	20	3600
Porte sectionnelle L340*H350 + porte d'entrée	1	Unité	6000	6000	20	7200
Porte sectionnelle L200*H300 + porte d'entrée	2	Unité	4500	9000	20	10800
Ensemble 2 baies fixes L475*H100	4	Unité	2300	9200	20	11040
Ensemble 2 baies fixe + ouvrant L475*H100	4	Unité	3000	12000	20	14400
Ventelles lames isolées orientables L220*H100	2	Unité	1600	3200	20	3840
			Total	48120	Total	57744
Electricité						
Réseau intérieur de chantier	1	Unité	500	500	20	600
Réseau de terre	1	Unité	1000	1000	20	1200
Réseau public BT	1	Unité	2500	2500	20	3000
Armoire électrique	1	Unité	14000	14000	20	16800
Canalisations	1	Unité	5500	5500	20	6600
Éclairage	1	Unité	2000	2000	20	2400
Appareillages et équipements électriques	1	Unité	1500	1500	20	1800
VDI	1	Unité	1250	1250	20	1500
Éclairage de sécurité	1	Unité	1000	1000	20	1200
			Total	29250	Total	35100
Photovoltaïque						
Installation photovoltaïque 400m² 222 panneaux (seuil 88kWc)	1	Unité	94500	94500	20	113400
			Total opt.2	94500	Total opt.2	113400
Plomberie						
Nourrices + régulateur pression	1	Unité	350	350	20	420
Réseau AEP ext.	1	Unité	1200	1200	20	1440
Robinet de puisage	5	Unité	200	1000	20	1200
Réseau AEP int.	1	Unité	900	900	20	1080
Chauffe eau	1	Unité	450	450	20	540
Réseau EU	1	Unité	800	800	20	960
Meubles + évier cuisine	1	Unité	1200	1200	20	1440
WC suspendu	1	Unité	900	900	20	1080
Cabine de douche	1	Unité	1000	1000	20	1200
Lavabo	1	Unité	600	600	20	720
			Total	8400	Total	10080
Ventilation / Chauffage						
Ventilation hangar	1	Unité	3100	3100	20	3720
Ventilation pilotage	1	Unité	2500	2500	20	3000
Chauffage hangar	1	Unité	5000	5000	20	6000
Chauffage pilotage	1	Unité	3000	3000	20	3600
			Total	13600	Total	16320
Plus-value APS=>APD liée au constat d'étude de sol			€HT	21703	€TTC	26044
Total toutes options 1			€HT	583625	€TTC	700630
Total toutes options 2			€HT	603209	€TTC	724131